

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
 La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
 Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLICQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 6/2024

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Du syndicat de communes

BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE

Nombre de membres

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

Séance du

18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars, à 14 heures 30, les membres du comité syndical du syndicat de communes « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaients présents : M. Alain **BUJADOUX**, M. Jean-Pierre **BONNAUD**, Mme Michèle **ALOUCHY**, M. Jean-Jacques **BIGOURET**

Suppléants :

Excusés :

Absents :

Date de convocation : 02 mars 2024

Secrétaire de séance : Mme Michèle **ALOUCHY**

Participations 2024

Pour l'année 2024, le Président propose de demander aux communes de BELLEGARDE-EN-MARCHE et de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, une participation de 10 000 € maximum chacune couvrant les dépenses de fonctionnement du syndicat.

Il demande l'avis du comité syndical.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ACCEPTE** de demander aux communes de BELLEGARDE-EN-MARCHE et de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, une participation de 10 000 € maximum pour l'année 2024.
- **AUTORISE** l'inscription de ces participations au budget principal 2024.
- **AUTORISE** le président à appeler ces participations.

Le Président,
Alain **BUJADOUX**

Le secrétaire,
Michèle **ALOUCHY**